PLUi
PAYS DU SAINTOIS
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Affracourt



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:4 407

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Bande de recul le long des axes à grande circulation

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Autrey



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:4 168

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nc - Secteur de carrières
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UD - Zone châteaux, grandes demeures et villas
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Bainville-aux-miroirs

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:4 714

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Règles architecturales particulières

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Extension du cimetière	Bainville-aux-Miroirs	1	1011
Réalisation d'un bouclage entre deux sentiers existants	Bainville-aux-Miroirs	2	703

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Benney



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:9 082

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Pâquis
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des constructions principales
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone de bruit
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Cimetière de Benney, projet d'extension	Benney	3	666

N

0 200 400 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Bouzanville



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:5 007

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Façade à rénover ou à valoriser

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Bralleville



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:3 893

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur ilot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 90 180 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Ceintrey

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:7 671

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- As1 - Agricole Stecal 1
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Façade à conserver

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemetayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Chaouilley

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:3 573

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 80 160 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Clerey-sur-brenon

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:3 834

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Elargissement de voirie	Clérey-sur-Brenon	4	372
Elargissement de voirie	Clérey-sur-Brenon	5	451
Elargissement de voirie	Clérey-sur-Brenon	6	427
Elargissement de voirie	Clérey-sur-Brenon	7	120
Elargissement de voirie	Clérey-sur-Brenon	8	205

N

0 90 180 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Crantenoy

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:4 510

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UC - Zone d'habitat collectif
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone de bruit
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemetayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Diarville



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:7 041

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Façade à conserver
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des constructions principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Réalisation d'un bouclage viaire	Diarville	9	272

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Dommarie-eulmont

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:4 620

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Façade à conserver

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Etreval



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:2 662

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 60 120 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Forcelles-saint-gorgon



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:3 800

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine
- Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Création d'emplacements de stationnement	Forcelles-Saint-Gorgon	10	3762

N

0 90 180 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemetayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Forcelles-sous-gugney

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:3 938

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 90 180 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemetayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Fraisnes-en-saintois

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:4 160

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemetayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Gerbecourt-et-haplemont

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:4 422

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Aménagement paysager destiné à valoriser les abords de l'église	Gerbécourt-et-Haplemont	11	1498

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Germonville



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:3 979

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone de bruit
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 90 180 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemetayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Goviller



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:7 258

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Gripport



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:4 635

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Règles architecturales particulières
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Secteur risque inondation
- Verger
- Zone de bruit
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Gugney

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:2 735

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Ripisylve
- Façade à conserver

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 60 120 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Hammeville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:5 427

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Secteur d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Haroue



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:4 047

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UD - Zone châteaux, grandes demeures et villas
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Houdelmont



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:3 482

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nc - Secteur de carrières
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Règles architecturales particulières
- Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone inconstructible
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Extension du cimetière	Houdelmont	12	1471
Elargissement du chemin du Devoir, aménagement des abords du cimetière	Houdelmont	13	279
Création d'une voie de désenclavement	Houdelmont	14	1962
Création d'une voie de désenclavement	Houdelmont	15	439
Création d'une liaison piétonne entre la zone 2AU et le centre ancien	Houdelmont	16	194
Elargissement du sentier dit "sous voie"	Houdelmont	17	63
Elargissement de la route allant à Autrey sur Madon pour aménagement du secteur	Houdelmont	18	282
Création d'une voie de désenclavement	Houdelmont	19	2946

N

0 80 160 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Houdreville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:5 701

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Housseville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:3 431

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 80 160 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Jevoncourt

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:2 763

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine
- Façade à conserver

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 60 120 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Laloeuf



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:6264

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026